Image not found or type unknown

Reparation à la charge du propriétaire?

Par **trynyty**, le **18/03/2017** à **11:23**

Bonjour,
je suis confrontée à une question à la quelle j'ai du mal à trouver une réponse; lors de mon départ de mon ancien logement, le propriétaire a constaté qu'un des crochets de maintien d'une porte accordéon était défectueux. il m'a imposé la retenue de 100€ sur la caution qui me serait restituée lors du changement de la porte.
j'ai donc installé une nouvelle porte mais le propriétaire ne veut toujours pas me rendre les 100€.

j’essaie depuis plusieurs semaine de lui prouver que le changement de la porte ne m'incombait pas et que c'était à lui de remplacer la porte mais rien n'y fait.

y à t'il un texte de loi qui expliquerait noir sur blanc que le remplacement de la porte lui incombe?

je vous remercie d'avance de votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés